

L'Etat verse 5,4 millions d'euros pour les projets urbains innovants de Brest métropole

Brest, le 16 septembre 2016 – Loic Rolland, directeur régional de la Caisse des Dépôts et des Consignations, Ivan Bouchier, sous-préfet de Brest, François Cuillandre, président de Brest métropole et Claire Guiheneuf, directrice de Brest métropole aménagement ont signé ce jour les conventions « Ville de demain » finançant des projets urbains innovants. Cette initiative est portée par l'Etat et la caisse des dépôts et des consignations qui versent 5,4 millions d'euros pour soutenir plusieurs projets de Brest métropole, à savoir : la rénovation énergétique des copropriétés, la réhabilitation d'une zone naturelle sur la ZAC Fontaine Margot, l'optimisation de la gestion des eaux pluviales de Kertatupage, la co-conception du mobilier urbain aux Capucins, le développement de la collecte enterrée des déchets dans l'hypercentre, la création d'une base de données géoréférencées pour le développement des usages, la mise en place de bornes de rechargement de véhicules décarbonnés

Dans le cadre de la mise en œuvre des « Investissements d'avenir », le programme « transports et urbanisme durables » a été doté d'un budget totalisant à ce jour 668 M€. Il a pour objet de financer l'action « VILLE DE DEMAIN » en soutenant l'investissement dans les villes. Dans ce cadre un fonds a été créé et fait l'objet d'une convention entre l'Etat et la Caisse des Dépôts, opérateur de l'action « Ville de Demain ».

Grâce à ce fonds l'Etat accompagne les projets portés par les collectivités dans le cadre de la démarche Ecocités. **Le fonds permet, sous forme de subventions à l'investissement et à l'ingénierie et de prises de participations, de soutenir des projets urbains innovants**, portés par des acteurs privés ou publics, dans les métropoles ou les grandes agglomérations. Le financement des projets démonstrateurs et exemplaires vise à favoriser l'évolution des usages et des pratiques urbaines afin de développer une ville attractive, qui préserve l'environnement utilisant de façon responsable les ressources et préservant la cohésion sociale et assurant le bien être.

Pour sélectionner les actions susceptibles d'être financées par le fonds Ville de Demain (Fonds d'un montant de 336 M€ pour la seconde tranche 2015-2017) un second appel à projets a été lancé en 2015. **Cet appel à projet s'adresse aux grands territoires urbains, considérés comme des laboratoires en matière d'innovation notamment pour répondre à la lutte contre le changement climatique.**

Métropole depuis janvier 2015, le territoire de l'agglomération de Brest est aujourd'hui éligible à la deuxième tranche de l'action Ville de Demain, dans le cadre de la démarche EcoCité.

Au niveau national, 34 dossiers représentant 540 projets ont été déposés. Le choix était effectué sur des critères de pertinence sur le plan environnemental et sur le caractère innovant. Le souhait du ministère est de développer des actions exemplaires et potentiellement reproductibles sur d'autres territoires.

Les actions déposées et retenues pour le territoire de Brest métropole s'inscrivent dans l'axe 3 du projet métropolitain de territoire « Brest 2025 » approuvé en 2011, intitulé « Pour une métropole attractive, durable et solidaire » et qui fixe des objectifs qualitatifs et quantitatifs forts pour le territoire, sous les signes d'une attractivité résidentielle confortée et d'une prise en charge concrète des enjeux de transition énergétique.

Ces actions cohérentes s'inscrivent dans le projet urbain intégré de la métropole représentent en montant de subventions accordées 5 453 000 € pour un montant de dépenses de 16 604 400 €.

Pour le territoire de Brest métropole, les actions suivantes ont été sélectionnées :

- **Tinergie Copropriétés** : Démarche d'amélioration du parc immobilier privé des années 1945-1975 par revalorisation thermique
 - Objectifs de réalisation du projet : 2 000 logts sous audit thermique et patrimonial, 520 logements niveau BBC rénovation,
 - Maitrise d'ouvrage Brest métropole Partenaires Région, ADEME, ANAH
 - Montant de l'aide au titre de Ville de Demain 4 270 000 €
 - Montant prévisionnel de la dépense subventionnée 12 411 600 €

- **Vallon du Vern – Fontaine Margot** : dans le cadre de la construction d'un nouveau quartier, l'action vise à réhabiliter et valoriser une zone naturelle en mettant en avant la dimension participative tant pour la conception que pour la réalisation du projet
 - Maitrise d'ouvrage déléguée Brest métropole Aménagement
 - Montant de l'aide au titre de ville de Demain 248 000 €
 - Montant prévisionnel de la dépense subventionnée 1 080 000 €

- **Optimisation de la gestion des eaux pluviales - Kertatupage** : création de capacités de stockage d'eaux pluviales sur un secteur d'entrée de ville- projet intégré répondant aux différents enjeux urbains du secteur
 - Maitrise d'ouvrage Eau du ponant Société Publique Locale
 - Montant de l'aide au titre de Ville de demain 180 000 €
 - Montant prévisionnel de la dépense subventionnée 900 000 €
 -

- **Eco quartier des Capucins Définition et conception du mobilier urbain** : Co- définition, co-conception et co-réalisation de mobiliers urbains, des mobiliers « de vie » avec les habitants et acteurs du quartier. L'action se situe au croisement des démarches artistiques et participatives afin de permettre une appropriation du site et de ses espaces publics par les acteurs du territoire
 - Maitrise d'ouvrage Brest Métropole Aménagement
 - Montant de l'aide au titre de Ville de Demain 240 000 €
 - Montant de la dépense subventionnée : 673 000 €

- **Développer la collecte enterrée des déchets dans l'hypercentre** : afin de permettre aux urbains d'améliorer les performances déchets, il convient de proposer une solution de proximité sur l'espace public et donc d'adapter les dispositifs de collecte pour massifier et systématiser la pratique des éco-gestes par l'installation des point de tri enterrés dans un rayon max de 150 m autour du domicile
 - Maitrise d'ouvrage Brest métropole
 - Montant de l'aide au titre de Ville de Demain 420 000 €
 - Montant de la dépense subventionnée 1 200 000 €

- **Création d'une base de données géo-référencées pour le développement des usages et des services urbains** : collecte automatisée et massive de données précises et quantifiée afin de répondre aux enjeux de gestion, d'exploitation, de projets liés à l'énergie, à la relation au citoyen par une connaissance cartographique encore accrue du territoire.
 - Maitrise d'ouvrage Brest métropole
 - Montant de l'aide au titre de Ville de Demain 60 000 €
 - Montant de la dépense subventionnée 240 000 €

- **Mobilités : mise en place de bornes de rechargement de véhicules décarbonnés** : l'action vise à favoriser l'usage de véhicules électriques en permettant le chargement des véhicules pendant les temps de trajet des usagers du tramway
 - Maitrise d'ouvrage Brest métropole
 - Montant de l'aide au titre de Ville de Demain 35 000 €
 - Montant de la dépense subventionnée 100 000 €